

CARNET

L'allocution du nonce apostolique, Gabriele Caccia.



Université
L'USJ célèbre sa fête patronale

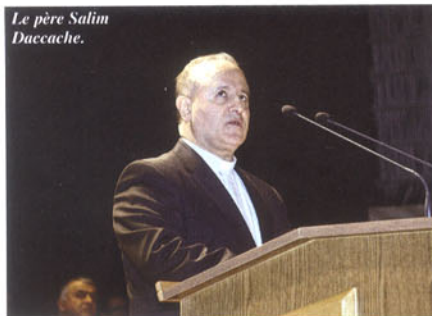
L'Université Saint-Joseph a célébré sa fête patronale, le mardi 19 mars 2013, au Campus des sciences et technologies. Le nonce apostolique Mgr Gabriele Caccia a participé à cette fête aux côtés du R.P. Salim Daccache, recteur de l'université, des vice-recteurs, du secrétaire général, des doyens de facultés et des directeurs d'instituts. Cette fête a regroupé, comme à l'accoutumée, plus de 900 enseignants. Etaient également présents des recteurs d'universités libanaises qui se sont associés à cette manifestation universitaire et un grand nombre de représentants des médias. La messe fut concélébrée par le R.P. Salim Daccache et par une vingtaine de prêtres accompagnés par la chorale Saint-Joseph. Après la messe, le public s'est retrouvé dans l'amphithéâtre Jean Ducruet pour écouter le message du recteur, intitulé *L'Université Saint-Joseph et ses trois centenaires*. «Dans un passé lointain et proche, l'USJ a été un modèle de résistance et de résilience académiques, intellectuelles et spirituelles en manifestant sa volonté de continuer d'être au service du pays lorsque le Liban était la proie de tous les problèmes. Elle l'a été, elle le sera toujours car elle a su et elle saura être à l'écoute de la voix de la société locale. Pour nos étudiants et avec eux, pour notre peuple et pour notre région arabe, faisons ensemble le pari du pouvoir de l'esprit et de l'intelligence du cœur pour que l'USJ continue à être une garantie de l'excellence, de la moralité et de la citoyenneté, à être toujours porteuse de l'ardeur de la jeunesse, de la foi et de l'espérance», note le père Daccache. La cérémonie fut clôturée par un dîner convivial. ■ N.J.



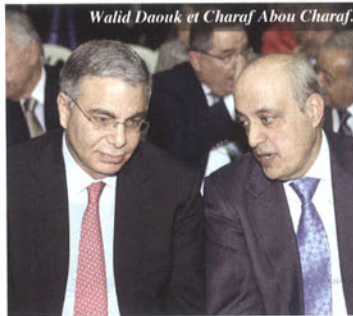
Wajdi Najm, Antoine Hokayem et le père Joseph Nassar.



Christine Assaf, Amine Issa et Jarjoura Hardane.



Le père Salim Daccache.



Walid Daouk et Charaf Abou Charaf.



Antoine Messarra et Elsa Yazbeck Charabati.



Le père Salim Abou et Jean Tamraz.



Les juges Antoine Kheir et Chucri Sader.